Fiche de Données de Sécurité
HUILE À OUTIL PNEUMATIQUE

TOPRING

Fiche 3900

1. Identification

Nom du produit	HUILE À OUTIL PNEUMATIQUE
Codes du produit	69.100, 69.101, 69.104
Autres moyens d'identification	Air Tool Oil, Grade ISO 32.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Huile lubrifiante.
Fabricant	TOPRINGS LTÉE. 1020, boulevard Industriel Granby, Québec J2J 1A4 Tél. 800.263.8677 450.375.1828 Téléc. 450.375.1408 http://www.topring.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-996-6666 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée du brouillard ou des vapeurs. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

Non réglementé par le SIMDUT

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	%
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	%

Note: Le produit est composé à 99.9% d'un mélange de ces ingrédients hautement raffinés, ne contenant aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	dioxyde de carbone (CO_2), poudres chimiques sèches, mousse chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 45°C

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.

Mélange		Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH , RSST
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH , RSST
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m^3	ACGIH , RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
Mains	Porter des gants de Nitrile. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Lors d'un déversement, porter au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.
Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

Lunettes de sécurité

Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Ininflammable.
Couleur	Jaunâtre	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	Odeur de pétrole	**Point d'éclair**	>190°C
Seuil olfactif	100 ppm	**Température d'auto-inflammation**	>350°C
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	N.Dis.
Point de fusion	-40°C	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	N.Dis.
Point de congélation	-40°C	**Densité de vapeur**	>5 (Air = 1)
Point d'ébullition	150 à 600°C	**Densité relative**	0.86 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	5 à 24
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.13kPa (1 mm Hg) @ 25°C	**Viscosité**	29 à 35 cSt @ 40°C
% de volatilité	N.Dis.	**Masse moléculaire**	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion	>15000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	2.18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	**Voie oculaire**	Peut causer une légère irritation des yeux. Irritation des yeux, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	Voie cutanée	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Irritation de la peau, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant. Sensibilisation de la peau, Cochon d'inde : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné des résultats négatifs.
	Voie respiratoire	De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation excessive est nocive. L'exposition à des concentrations élevées de vapeur du produit chauffé peut causer des maux de tête, des étourdissements, des dommages aux poumons.
	Voie orale	Faible degré de toxicité aigüe. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Cependant, le risque de danger d'aspiration dans les poumons peut être minime en raison de la viscosité élevée de la matière.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	L'information suivante a été rapportée pour les distillats aliphatiques de pétrole en ce qui concerne la cancérogénicité (CIRC, 1987) : les huiles non traitées et légèrement traités sont cancérogène pour l'homme (Groupe 1), mais les huiles hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes pour l'homme.
	Tératogénicité	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.
	Mutagène	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	Immunotoxicité	Aucune information disponible pour ce produit.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Aucune information disponible.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons divers	CL50	SES / NES
	Invertébré aquatique, divers	CE50	SES / NES
	Plante aquatique - divers	CE50	SES / NES
Persistance	Modérément persistant dans l'environnement.		
Dégradabilité	Biodégradation (<30% en 28 jours). Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont les ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (OECD 301B, IUCLID).		

Potentiel de bioaccumulation	Valeurs de Log Koe entre 5 à 25. Le facteur de bioconcentration (FBC) du mélange est entre 0.9 à 750000. Ces valeurs indiquent un degré de bioaccumulation élevé.
Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau. Ce mélange est susceptible d'avoir des valeurs Koc élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol. Ce produit pollue l'eau et contamine le sol.
Autres effets nocifs	En raison de la très faible solubilité de ces produits chimiques dans l'eau, la toxicité aiguë pour les poissons, les invertébrés aquatiques et pour les plantes aquatiques sont considérés comme étant sans effet à saturation (SES). La toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques est également considéré comme aucun effet à saturation (SES).

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2012	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : - Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA. - EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée. - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Aucune substance n'est répertoriée. - CERCLA Hazardous Substances : Aucune substance n'est répertoriée. - Clean Water Act (CWA) 311 Hazardous Substances : Cette substance est répertoriée. CANADA : - Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucune substance n'est répertoriée. - Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Aucune substance n'est répertoriée.
	HMIS **NFPA**
Système général harmonisé	**Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH** P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir. P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Toprings Ltée. 2016-11-09
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, http://www.epa.gov/hpv/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, http://esis.jrc.ec.europa.eu

	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.